



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016**

Convoqué le vendredi 25 novembre 2016

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin Clément

**OBJET :** **AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION**  
**AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE**  
**RENOVATION ET DE MODERNISATION D'AIRES DE JEUX**

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc ..... Procuration  
PONA Valérie  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy ..... Procuration jusqu'à la question n° 08  
MASINI Jocelyne ..... Procuration  
PONTET Anthony ..... Procuration  
LAFORGIA Christine  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne ..... Procuration  
PARDO Bernard ..... Procuration  
KADRI Zahia  
PARLANI René ..... Absent  
BARBE Françoise ..... Procuration  
TOUAT Didier  
SEMENZIN Véronique ..... Procuration  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine  
BUSCA-VOLLAIRE Céline  
BAGNIS Alain  
MUSSO Alice  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice  
MARTINEZ Karine ..... Procuration  
RIGAUD Hervé  
BIGGI-CONTI Marlène  
AMIC Bruno  
APOTHELOZ Brigitte ..... Procuration  
BALDO Antonio  
LEPOITTEVIN Clément

Nombre total de conseillers : 35  
Présents à la séance : 24 jusqu'à la question n° 08 puis 25  
Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 08 puis 09  
Absent à la séance : 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

La ville envisage la rénovation et la modernisation dans ses parcs publics de différentes aires de jeux pour les enfants.

Les travaux envisagés se situent :

- Jardin Font du Roy ..... 60 000 euros H.T.
- Parc Notre Dame/Château Pitty ..... 60 000 euros H.T.
- Square Allende ..... 60 000 euros H.T.
- Square de Biver Centre ..... 60 000 euros H.T.
- Square Veline ..... 60 000 euros H.T.

Le montant global estimé des travaux est de 300 000 euros H.T.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, qui est susceptible de soutenir financièrement ces travaux.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, qui est susceptible de soutenir financièrement ces travaux, dont le montant estimé global est de 300 000 euros.

**ARTICLE 2** : Que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget communal.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **13 DEC. 2016**

AFFICHÉE LE : **13 DEC. 2016**

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **13 DEC. 2016**